

PV du CENS du 05 octobre 2012

Présents : Tristan Beau, Guillaume Blanc, Imane Boucenna, Julien Browaey, Maximilien Cazayous, Caroline Derec, Frédéric Filaine, Paolo Galatola, Yann Gallais, Yann Girard, Matthias Gonzalez, Cécile de Hosson, Marc Huertas, Laurent Menard, Charlotte Py

Procurations : Tristan Beau est représenté par Julien Browaey à partir de 16h, Sylvie Hénon est représentée par Maximilien Cazayous, Charlotte Py est représentée par Cécile de Hosson à partir du point 5

Invités: Francis Richard, Sébastien Charnoz, Christophe Coste

1) Infos rentrée

L'université va diminuer en 2013 de 10 à 15% les crédits de fonctionnement alloués aux composantes. La dotation de la part de l'université en fonctionnement pour l'enseignement L1-M2 était en 2012 de 30 k€, montant que le conseil a réparti à la suite d'un appel d'offre. En plus de ce montant, le master Pro IPE et la licence Pro TPE ont donné environ 25 k€ et 10k€ ont été apporté par la licence Pro Biophotonique. Ces sommes ont permis de couvrir l'ensemble des demandes.

Dans la mesure où plus de la moitié des crédits de fonctionnement proviennent de sources interne la diminution de la contribution de l'université devrait peu nous impacter.

A noter cependant que la région IdF a décidé pour 2013 de diminuer le montant qu'elle verse aux formations professionnelles en fonction du nombre de contrat en alternance.

Laurent Ménard remplace Arnaud Derode à la gestion du planning des enseignements.

Après discussion avec le CNRS, l'UFR devrait pouvoir récupérer le montant compensatoire des heures de décharge accordées à Loïc Lanco et Fabrice Raineri dans le cadre de deux ANR entre 2009 et 2012 soit un montant de 70k€

La vice présidence exécutive lors d'un message électronique envoyé aux directeurs de composantes a informé ces derniers que les délégations CNRS et les CRCT ne ferai plus l'objet d'une compensation financière pour les composantes. Les heures IUF ne sont pas pour l'instant impactées.

Pour notre UFR les délégations et les CRCT représentent 1344hTd.

A titre d'information il est demandé à l'UFR de transmettre au CENS la distillation précise des heures venant des CRCT et délégations ainsi que le nombre d'heures effectivement dépensé.

Le CENS adopte la motion suivante pour transmission au CUFR:

Suite au message électronique lapidaire de la part d'Anne Kupiec VP exécutive en date du 3 octobre, le montant compensatoire des CRCT et délégations CNRS ne sera pas reversé pour l'année 2013 aux composantes. Pour l'UFR de Physique cela représente 1344hTd pour l'année 2012-2013. Le CENS de l'UFR de Physique regrette que les composantes subissent les erreurs de gestion et les choix hasardeux d'investissements de la part de l'université. Pour compenser cette perte d'heure, le CENS de l'UFR de Physique n'a d'autre choix que de

diminuer les heures de service d'enseignement dans les UFR et entités extérieures. Ainsi, à la rentrée 2013, nous procéderons à une diminution :

1. en 1^{ère} année PACES en passant de 7 à 3 séances de TD soit une diminution de 512hTd.

2. en OBI pour un volume de 193hTd.

Les 639hTd restantes seront supportées par un effort sur les formations propres de l'UFR de Physique (à titre d'exemple suppression des colles, UE libres...)

Les autres mesures envisagées sont les suivantes :

3. Poursuite de la transmissions à l'UFR de Math des enseignement en SNV :

3.1 Physique S1 passage de 7 à 5 séances de TD soit 36hTd

3.2 Equadiff entre 15 et 50hTd

3.3 Math SNV1 entre 16 et 48hTd

3.4 Math SNV2 entre 32 et 64hTd

4. Diminution des heures de responsabilité : environ 150hTd

5. Diminution des UE libres en L1 environ 80hTd

6. Diminution voir suppression des colles en L1 et L2

7. Diminution du nombre d'options en L3 et M1

En date du 8 octobre 2012, Anne Kupiec a maintenu la compensation des délégations. Les diminutions d'heure adoptée dans la motion ci-dessus ne seront pas mises en place

2) Bilan Moniteurs

Yann Gallais nous présente le bilan de recrutement des moniteurs (cf. annexe 1). L'UFR compte actuellement **66 moniteurs**. Ce nombre est en légère baisse après une forte augmentation entre 2007 et 2009. La diminution attendue du contingent moniteur de 20% de la part de l'université a été limitée suite à des négociations. La majorité des moniteurs enseigne en L1-L3 ainsi qu'en OBI et PACES.

Yann Gallais signale également que certains modules comme la thermodynamique en L2 devraient être moins hermétiques aux moniteurs.

3) Bilan recrutement ATER

Christophe Coste nous rappelle l'esprit de ces postes d'ATER que l'UFR avait souhaité revalorisé comme des postdocs en diminuant la charge d'enseignement et en effectuant un recrutement sur des projets scientifiques portées par les laboratoires. Le recrutement se fait sur dossier puis entretien de 20 minutes. L'ATER peut se prolonger de 1 an.

Sur 20 dossiers de candidatures, il y a eu 7 entretiens et 7 candidats ont été classés. Il y avait également 4 candidats ATER en renouvellement dont 2 ont souhaité renouveler. Au final, 2 autres ATER ont été recruté, classés 1^{ier} et 3^{ième}. Les 4 ATER se sont vu proposer un ½ contrat d'ATER.

Depuis 1 an, le budget Moniteur-ATER est alloué par l'université à l'UFR qui décide de sa ventilation.

Christophe Coste a réalisé l'historique de la répartition des ATER dans les laboratoires de l'UFR pour la période 2009-2012 (cf. annexe 2).

Dans le domaine des 2 infinis, sur 9 personnes recrutées, 7 l'ont été au sein du laboratoire APC, 1 personne au LESIA et 1 personne à AIM.

Dans le domaine de la matière molle, 6 personnes ont été recrutés, 3 à MSC, 2 au PMMH, et 1 au LOA.

Dans le domaine quantique nano, il a eu 4 recrutements tous au laboratoire MPQ. Cependant ce thème n'est composé que de 2 laboratoires dont le LPN localisé sur le Plateau ce qui ne facilite pas pour un ATER l'articulation enseignement-recherche.

Dans la thématique didactique, il n'y a eu à ce jour aucun recrutement.

Il est nécessaire que le recrutement des ATER respecte l'équilibre entre les 3 grands thèmes de l'UFR mais il faut également que les équilibres entre les laboratoires et les thématiques à l'intérieur de ces thèmes soient respectés en particulier dans la thématique des 2 infinis.

Le CENS rappelle sa position concernant les postes d'ATER dans le PV du 3 mai 2012 : **le conseil souhaite que la possibilité de choisir entre un poste complet et un demi-poste leur soit offerte dans la mesure où le volant des postes d'ATER le permet.** Le CENS adopte la recommandation suivante :

Les candidats à un poste d'ATER devront être informés durant et après les résultats du concours sur les différences entre un ½ et un poste complet d'ATER ainsi que sur le fait que ce choix leur appartient.

4) Bilan recrutement CPEI

Sébastien Charnoz nous présente un bilan du recrutement de la CPEI en 2012 (cf. annexe 3) 750 dossiers ont été classés avec une moyenne minimale pondérée de 10.5. (cf. PV du 31 mai 2012).

69 candidats ont confirmé leurs vœux via APB et il y a eu 50 inscriptions pédagogiques en 1^{er} année de CPEI. Les 50 étudiants inscrits appartiennent à une distribution centrée sur 10.75 et avec une largeur de 1 point.

Il est certain que l'augmentation du nombre des étudiants en L1 CPEI a nécessité de revoir à la baisse les critères de sélection. Les résultats au 1^{er} et second semestre de L1 nous diront si ce choix a été le bon. Les enseignants en CPEI note que ces étudiants sont plus motivés et plus travailleur que la moyenne des autres étudiants de L1.

Il y a 18 étudiants en L2 CPEI.

Les 100 places affichées par l'université alors que le département SE et les composantes n'avaient une capacité d'accueil que de 60 places a perturbé le recrutement empêchant ainsi de compléter la sélection par des candidats issus de SESAME.

Le CENS demande que les places offertes en L1 de CPEI soient raisonnablement ramenée à 60.

En effet en regardant le graphique du nombre d'étudiants inscrits ayant une note supérieur à une note seuil, on constate par exemple que pour atteindre un nombre d'inscrit de 90 étudiants il faudrait recruter des étudiants avec une moyenne pondérée de notes en math, physique,

français et langues autours de 9 c'est-à-dire des candidats qui n'auront potentiellement pas le bac.

Sébastien Charnoz nous informe également qu'il quittera la responsabilité de CPEI en septembre 2013. Il suggère de recruter 2 enseignants chercheurs : 1 pour la gestion du recrutement et d'APB et l'autre pour la gestion de la formation. Le CENS souhaite que ces 2 EC soient issus des autres UFR participant à CPEI.

Le CENS propose la procédure suivante pour trouver le ou les futurs responsables de la CPEI : Appel d'offre puis choix par le directeur de l'EIDD suivie par la consultation de ou des UFR concernés avant transmissions aux instances de l'université.

5) Rémunérations des heures complémentaires pour les enseignants chercheurs

Les principes qui œuvrent au bon fonctionnement de la foire sont énoncés ci-dessous :

1. Les vœux de 150 enseignants-chercheurs ne peuvent être exactement pour tous de 192hTd. Il existe ainsi un bruit autour des 192hTd de plus ou moins 10hTd. Dans cet intervalle il n'y a pas de prise en compte des sous ou sur services.
2. En deçà de 182hTd, un enseignant chercheur peut être sollicité afin de combler un manque éventuel dans l'ordre décroissant des sous services.
3. Au-delà de 202hTd, en cas de nécessité de service non anticipée, un dépassement ponctuel (entre 10 et 30hTd typiquement) peut faire l'objet d'une déduction horaire équivalente pouvant être étalée sur plusieurs années.

Le CENS adopte la motion suivante par 11 voix pour, 3 contres et 1 abstention :

Les heures complémentaires ne seront pas rémunérées pour les enseignants chercheurs effectuant un enseignement relevant de l'UFR de Physique. La Foire permet la modulation ponctuelle des dépassements en cas de nécessité de service non anticipé.

6) Bilan Foire 2012

Le bilan actuel de la Foire 2012 ainsi que sa comparaison avec la Foire 2011 est disponible en annexe 4. Ce document a été obtenu par Francis Richard par extraction excel de chaque tableau de la Foire.

On constate :

- une augmentation des heures (+350hTd) en L1 SE due à la réintégration des colles dans le service

- une diminution en L2 SE (-107hTd) via la suppression la rationalisation des options et UE libres

- une diminution des heures en L1 et L2 SNV suite à notre politique de désengagement au profit de l'UFR de Math (-390hTd)

 - nous n'enseignons plus à l'IUT

 - l'augmentation de 30% de notre enseignement à l'EIDD avec l'augmentation du groupe de TD en L3 et l'ouverture de l'année de M2.

 - les heures enseignées dans les filières propres à l'UFR sont en diminution de 346hTd.

 - les PRP et les PCA sont en diminution (-279hTd)

les IUF sont en augmentation (+384hTd)
la participation des chercheurs, posdocs et vacataires a augmenté de 237hTd.

7) Quels chantiers pour 2013 ?

Après l'écriture du contenu des maquettes il faut nous atteler au rythme pédagogique en mettre en œuvre semestre par semestre pour mettre en musique cette maquette (type d'enseignement : cours, cours-TD, ..., place du présentiel, exercice à la maison, modalités de contrôle, utilisation de Didel...).

A la suite de l'enquête sur les pratiques pédagogiques menée par Cécile de Hosson, un comité de travail sera lancé en février 2013 et ouvert à tous les enseignants.

Il sera également nécessaire d'adapter le contenu de 1^{ier} année de L1 dès 2013, les premiers étudiants « réformés » arrivant à cette date.

La séance s'achève à 17h10.

Annexe 1

LA MISSION D'ENSEIGNEMENT

- Statut

- Le monitorat fait partie du contrat doctoral: volet mission d'enseignement et de diffusion scientifique
- La charge est de 64h/an
- Des cours de professionnalisation: catalogue de formation du CFDIP (5 jours/an) : « Centre de Formation des doctorants à l'insertion professionnelle »

- Recrutement

- Recrutement effectué par le CFDIP
- 2 sessions: 1^{ère} en juillet (75%), 2^{ème} en septembre (25%)
- Provenance des étudiants: ED107, ED127, ED517, ED518, ED400
- Candidature en 2^{ème} année possible
- Typiquement 60-80 candidatures en 1^{ère} session
- 20-30 néo-entrants chaque année

RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

- Tous les moniteurs participent à la foire
- Exception: les néo-entrants (je leur attribue les enseignements disponibles post-foire)

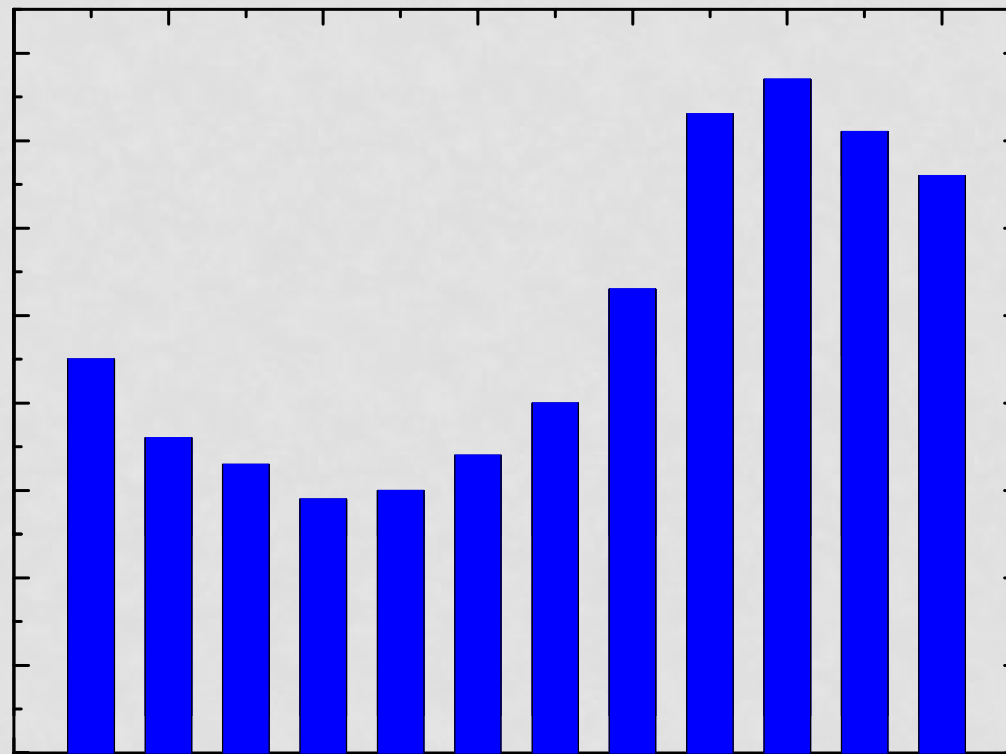
2012-2013: 66 moniteurs = 4224 heures

	L1-L2-L3	M1	diffusion	OBi	PACES	autres(SNV...)
Heures	2500h	160h	144h	436h	728h	256h

En L1/L2 : Mécanique, Optique, Electromagnétisme, Ondes, Electronique...

En L3: Optique Ondulatoire, Ondes et vibrations, Goutte et Fluides...

EVOLUTION DES EFFECTIFS



Année

- Attention: effectifs et non charge de 64h (50% IUT, Moniteurs STEP...)
- Perte de 5 moniteurs en 2012 mais seulement 2 charges de 64h

Annexe 2

		2009				2010				2011				2012																							
		Candidats	Classés	Dem	Rec	Candidats	Classés	Dem	Rec	Candidats	Classés	Dem	Rec	Candidats	Classés	Dem	Rec																				
		25	22	3	6	24	17	4	4	20	12	5	5	22	11	4	4																				
Deux Infinis	APC	5	9	5	9	1	1	5	9	5	6		1	6	12	5	7	1	4	7	14	4	7	1	1												
	AIM									1						1				3				1			1		1		1		1		1		
	GEPI																									2											
	LESIA	1				1				2																											
	LPNHE	1				1				1																											
	LUTH	2				2																					2		1				3		2		2
Marière molle	MSC	6	11	5	9	1	1	4	11	4	11	1	1	2	6	2	3	1	1	1	3	1	2		1												
	PMMH	3								1						1				1						1		1		1		1		1		1	
	LPS (ENS)	1				1				1						1																					
	Langevin (LOA)	1				1				5						5										3						1					
Quantique / Nano	MPQ	3	4	2	3		1	4	4	4	4		2	2	2	2	2	2	0	5	5	2	2		1												
	LPA	1				1																															
Didactique	LDAR	1	1	1	1																																

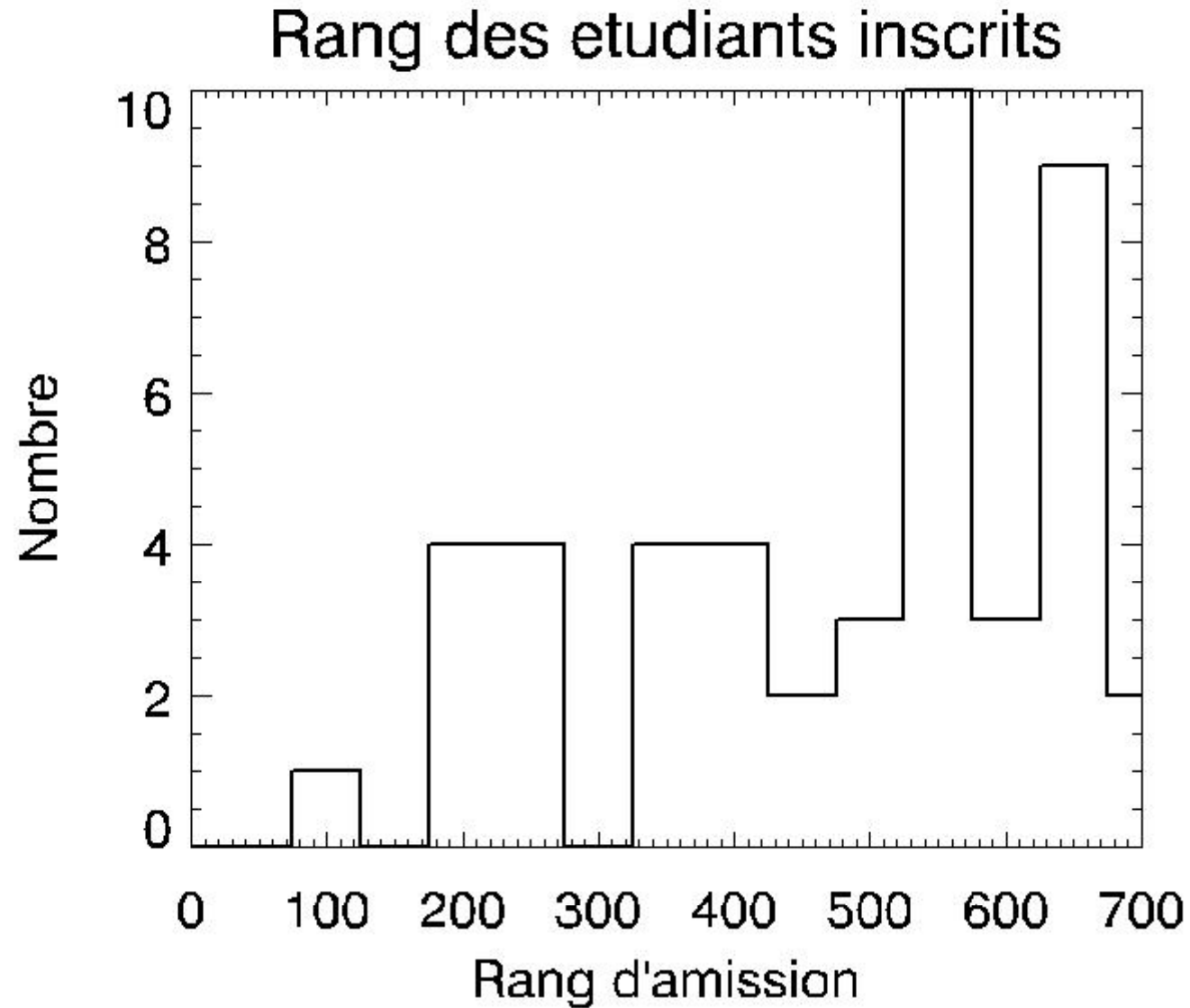
Condorcet		15	13	2	3	13	13	1	4	10	9	4	4	13	7	1	3
Extérieurs		10	9	1	3	11	8	3	0	10	3	1	1	9	4	3	1

Annexe 3

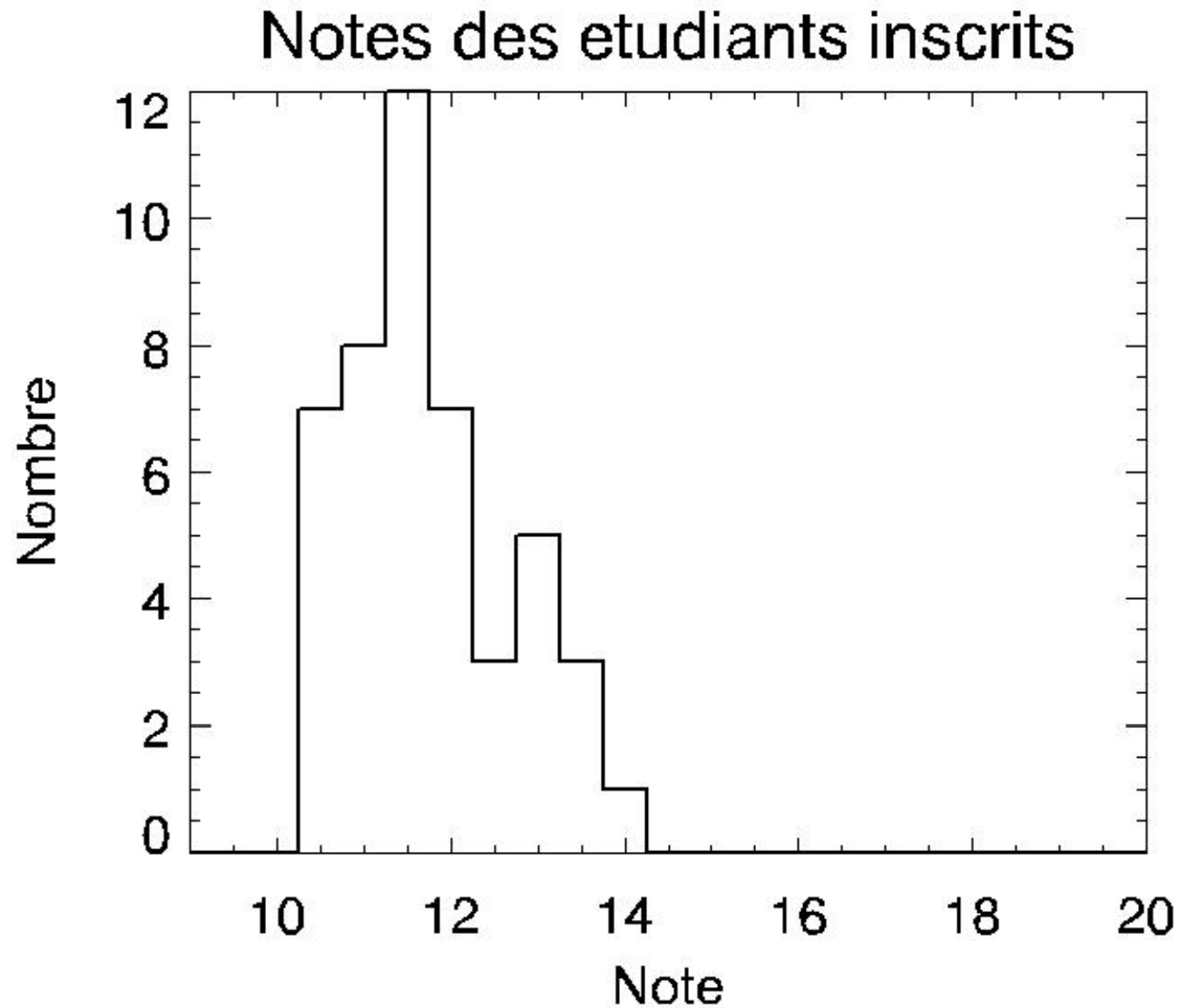
Bilan recrutement CPEI 2012

- 69 étudiants APB confirment leur venue en Juillet
- ~50 s'inscrivent effectivement
- 1200 dossiers reçus, 714 dossiers retenus

Histogramme du rang des étudiants qui se sont inscrits en CPEI en 2012



Histogramme du niveau moyen (note /20) des étudiants qui se sont inscrit en CPEI en 2012, Sur la base d'un pondération entre les notes de sciences dures et notes de sciences humaines (80% science, 20% humanités)



Nombre d'étudiants inscrits ayant une note supérieur à une note seuil
(i.e distribution cumulative)

